



Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, CAPDEVOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, REIMANN, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : Mme CAMPOS (Mme LALANNE), M. DOUARD (Mme BAREILLE), Mme SENTAURENS (M. PEYROULET)

Absents excusés : Mme BERGÉ

Secrétaire de séance : M. CAYRON Gérard.

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.
Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, soumet à l'approbation ce procès-verbal. Accord à l'unanimité.

Partie Formelle

- Décision modificative 2021-N° 4 (Budget Principal)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification de crédits :

Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
66111 : Intérêts	3 000 €	6419 : Remboursement sur rémunération du personnel	4 000 €
6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	1 000 €		
TOTAL	4 000 €		4 000 €

- Décision modificative N° 1 (Budget Cimetière)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification de crédits :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
605 : Travaux	2 958 €	7015 : Ventes	4 586 €
7093 : Produits résiduels	1 628 €		
TOTAL	4 586 €	TOTAL	4 586 €

- Le personnel : Créations d'emplois

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi permanent d'animateur après promotion interne pour assurer les missions de Direction du service animation et périscolaire
- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade après examen professionnel à temps non complet de 32 heures hebdomadaires

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** - la création, à compter du 01/02/2022, de deux emplois permanents : Animateur à temps complet Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 32H
- **PRECISE** - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- SEMILUB – Dissolution et Liquidation

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la décision du Conseil d'Administration de la SEMILUB depuis fin 2019, dont notre collectivité est actionnaire, d'arrêter son activité et de liquider les affaires en cours sans en prendre de nouvelles.

A ce jour, la SEMILUB a terminé l'ensemble de ces opérations et souhaite procéder à sa dissolution et liquidation. Afin que les représentants de notre collectivité puissent voter la dissolution et la liquidation de la SEMILUB lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver cette décision.

Il demande également aux membres du Conseil de désigner comme liquidateur de la SEMILUB le Président Directeur Général actuel M. Jean-Pierre PEYS.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVENT la dissolution et la liquidation de la SEMILUB
- DESIGNENT le Président Directeur Général actuel M. Jean-Pierre PEYS comme liquidateur de la SEMILUB

- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets 2020 du SIECTOM Côteaux Béarn Adour

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SIECTOM pour l'année 2020, conformément à la Loi N° 95-101 du 2/2/1995 dite Loi Barnier et au décret d'application du 11/5/2000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le dit rapport qui ne soulève pas d'observation de sa part.

- Approbation du Rapport 2020 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lès

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux Potable Luy Gabas Lès pour l'année 2020, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le dit rapport qui ne soulève pas d'observation de sa part.

Partie Informelle

- Travaux

Après un audit complet, d'importants travaux de réfection de voiries sont désormais lancés, et ont même déjà débuté dans certains quartiers. Mi-décembre, les chemins du Luy, Lous Toupis, Mireval et dans le quartier Haute-Vue seront finalisés avec l'enrobé. Par ailleurs, et toujours dans l'optique d'améliorer les conditions de circulation sur le territoire communal, une écluse sera mise en place au croisement Chemin Bernès, Chemin du stade et Rue du Béarn afin de sécuriser le carrefour.

- Job dating

En partenariat avec la Communauté de Communes Luy en Béarn, la Commission Economie-Emploi de la Commune organisera, le 25 janvier au Centre Festif, un important job dating territorial en présence de nombreux employeurs locaux et de tous les opérateurs présents sur le marché de l'emploi (Pôle Emploi, organismes de formation...). Cette action s'inscrit en complément des Ateliers de l'Emploi qui ont déjà régulièrement lieu sur Sauvagnon.

- Cadeaux

Les élus rendront visite aux personnes de plus de 80 ans, résidant sur la commune afin de leur offrir un coffret gastronomique accompagné des meilleurs vœux pour cette fin d'année.

- Restauration

Plusieurs professionnels de la restauration ont sollicité la commune afin d'offrir un nouveau service à la population. L'installation d'un chalet dédié à cette activité a donc été acté pour la période allant d'avril à octobre prochains.

- Cimetière Bourg

Un nouveau procédé appelé : « hydrosseding » va être testé sur 2 allées. Elles seront engazonnées tout en restant carrossables et sans boue. Si cette technique s'avère répondre à ces objectifs, elle pourra être étendue à l'ensemble des allées des cimetières.

- Cabaret

Le spectacle accueillant G. Meurice a affiché complet avec près de 300 sauvagnonnais. Le prochain « Canisse » se tiendra le 22 janvier 2022 au Centre Festif à 20h30.

- Scolaire

La semaine avant les vacances, un spectacle sera offert aux élèves de maternelle, le Père Noël devrait faire une visite, le repas et le goûter de Noël clôtureront l'année.

Prochain Conseil Municipal le 14/01/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à SAUVAGNON, le 9 décembre 2021



Le Maire,
Bernard PEYROULET